



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE A BRASILIA SERVICE DES VISAS

DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR ETUDIANT (PLUS DE 90 JOURS)

Important : Avant de présenter votre demande au Consulat il est indispensable d'accomplir toutes les étapes auprès de Campus France : www.brasil.campusfrance.org.

La procédure de régularisation à l' Office Français de l'Immigration et Intégration est obligatoire pour tous les cas. Pour les projets de plus d'une année en France : dépôt de la demande de carte de séjour en préfecture 3 mois avant l'expiration du visa.

Formulaire et rendez-vous : www.ambafrance-br.org.

Frais de dossier : équivalent à 50 Euros monnaie locale

La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas nécessairement à la délivrance du visa.

Le dossier doit comporter 2 jeux de documents : original et photocopie.

1	<input type="checkbox"/>	1 formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé
2	<input type="checkbox"/>	2 photos 3,5 x 4,5 normes OACI, 3,5 X 4,5 cm
3	<input type="checkbox"/>	Acte de naissance ou acte de mariage avec traduction (pour les séjours de plus de 12 mois)
4	<input type="checkbox"/>	Passeport ordinaire (au moins 1 an et 3 mois de validité et copie de la page avec les données personnelles) Le passeport diplomatique n'est pas accepté (enfants diplomates).
5	<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile au Brésil
6	<input type="checkbox"/>	Numéro identifiant Campus France
7	<input type="checkbox"/>	Lettre d'admission dans un établissement universitaire (mention de la période)
8	<input type="checkbox"/>	Copie de son dernier diplôme
9	<input type="checkbox"/>	Justificatifs financiers du demandeur ou lettre de prise en charge parentale d'un minimum de 615 euros mensuels (légalisation de signature auprès du notaire du responsable financier), 3 derniers bulletins de salaires, avis d'impositions, relevé de compte
10	<input type="checkbox"/>	Justificatifs d'hébergement : - résidence universitaire - contrat de location - si vous êtes logé chez quelqu'un : lettre d'hébergement, justificatif de domicile de l'accueillant, copie de sa carte d'identité ou passeport et pour les étrangers en France copie du titre de séjour
11	<input type="checkbox"/>	Assurance voyage internationale (couverture totale de 30.000 euros valable pour 15 jours)
12	<input type="checkbox"/>	Pour les étrangers copie du visa de permanence ou du RNE